

L'an deux mille vingt-trois et le **03 février à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Madame Marianne MORSLI, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX.

**Absents excusés :**

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Gaëlle LABALME  
Stéphane CANTE donne pouvoir à Roger RIBOLLET  
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN  
Dominique VIOT donne pouvoir à Marianne MORSLI

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 30 janvier 2023

Date d'affichage : 30 janvier 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gilles VATOUX a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- Autorisation de signer une convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Mme MORSLI demande l'ajout d'une délibération :

- Accroissement temporaire d'activité

**Délibérations :**

**N° 01 : Autorisation de signer une convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Mme MORSLI indique que ce projet de convention de gestion et d'entretien de la voie bleue, précise les compétences et responsabilités respectives de Garnerans et de la CCVSC. Ce projet de convention a été préparé en concertation avec les 10 Maires concernés durant l'année 2021 et a fait l'objet de plusieurs échanges et validations en bureau communautaire, le dernier en date étant celui du 6 décembre 2022.

La convention sera soumise à l'approbation d'un prochain conseil communautaire 28 février 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune Val de Saône Centre et tout document afférant à cette convention.**

## **N° 02 : Accroissement temporaire d'activité**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (1°),  
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que la secrétaire de mairie sera à temps partiel thérapeutique à partir du 06 Février 2023 et afin d'assurer un recouvrement entre la personne en place et sa remplaçante :

Il y a lieu :

- de remplacer l'agent à partir du 06 Février 2023
- de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de secrétaire de mairie à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Administratif Territorial à compter du Lundi 6 Février 2023,
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.
- DECIDE que la rémunération sera à définir selon la grille indiciaire d'Adjoint Administratif Territorial
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

## **Rapport des commissions**

### **Action sociale et culturelle et services à la population**

Fin d'année 2022 bien chargée.

Le flyer du CCAS a été distribué.

### **Communication, fêtes et cérémonies**

Le bulletin a été distribué.

L'étude du site internet est en cours.

La rencontre citoyenne a été fixée au dimanche 23 Avril 2023.

### **Urbanisme**

La rampe du cimetière a été installée.

Le rendez vous avec l'agence 01 pour l'état des lieux des voiries va être fixé.

Une réunion est fixée au dimanche 12/02 à 10h sur le chemin des 3 coins pour étudier un projet d'aménagement.

Jeudi 9 février à 17h30, Aintegra proposera le projet d'aménagement budgétisé.

Une étude est en cours pour le cimetière pour l'ajout de caverne et colombarium.

### **Bâtiments communaux**

Deux gros sujets : partie électrique pour la mise en conformité APAVE

Une réflexion de peinture à effectuer sur les grilles, portails, ...

Une grosse mise à jour de correspondance de toutes les clés va être effectuée.

Une réunion va être fixée pour étudier tous les projets 2023.

### **Finances**

RAS

Questions / informations diverses

Présentation du rapport d'activité de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain

La séance est levée à 21h53

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 03 Mars 2023 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Gilles VATOUX



La 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Marianne MORSLI

